

<https://enseignants.se-unesa.org/Prime-REP-REP-pour-les-AESH-et-AED-le-Conseil-d-Etat-enterine-l-injustice>



Prime REP/REP+ pour les AESH et AED : le Conseil d'État entérine l'injustice

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : mercredi 29 mai 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa avait obtenu que le Conseil d'État permette aux AED et aux AESH de bénéficier de la prime REP/REP+. Le ministère avait donc dû plier et accorder, de mauvaise grâce, aux personnels le bénéfice de cette prime. Par une décision rendue le 28 mai, le Conseil d'État a rejeté la demande du SE-Unsa de leur accorder le même montant qu'aux autres personnels.

Le SE-Unsa avait jugé inique la mise à l'écart des AED et des AESH de la prime REP et avait demandé au Conseil d'État de mettre fin à cet état de fait. Il avait fallu attendre plus de deux ans pour que le Conseil d'État donne raison au SE-Unsa et, depuis décembre 2022, nos collègues AED et AESH bénéficient enfin de cette indemnité.

En revanche, même s'il avait été contraint de se plier aux exigences du Conseil d'État, le ministère l'avait fait contraint et forcé. Il avait donc décidé de leur accorder un montant inférieur non seulement pour des raisons budgétaires mais également parce qu'il refusait idéologiquement que les AED et AESH puissent avoir une augmentation de leur salaire correspondant à près de 50 % de leur salaire de base. Il a donc décidé de créer des sous-primés pour ces personnels.

Pour le SE-Unsa, cette décision étant injuste et inacceptable, nous avons demandé au Conseil d'État d'annuler cette inégalité de traitement.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa prend acte aujourd'hui de cette décision négative du Conseil d'État sur une demande pourtant légitime. Le SE-Unsa continuera de demander l'alignement de cette prime, qui doit reconnaître l'exercice dans des conditions difficiles pour les AED et les AESH, au même niveau que pour les autres personnels.